



POLE VIE ASSOCIATIVE & INSTITUTIONNELLE
Dossier : Assemblée générale 2019
Dossier suivi par : Didier Bisson, Délégué National
Date : 15 et 16 juin 2019



Fiche B3

MODALITÉS DE VOTE

EXTRAITS DES STATUTS (article 8 et suivants) ET COMMENTAIRES

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

L'Assemblée Générale est l'instance souveraine de l'Association. Elle réunit les délégués de l'ensemble des membres. Elle délibère sur tous les points ayant trait à la vie de l'Association.

Les participants de l'Assemblée Générale signent (émargent) la feuille de présence établie (nom, prénom, qualité au regard de l'Assemblée Générale).

LE VOTE ?

Participent aux votes en Assemblée Générale les délégués élus en congrès régionaux et en APL des SLA, les Responsables Régionaux, ainsi que les membres du Comité Directeur.

Le vote par procuration et le vote par correspondance ne sont pas admis. Le vote est personnel et nul ne peut disposer de plus d'une voix.

Les votes portent notamment conformément aux *articles 8.3.1 et 10 des Statuts* :

- Le rapport moral, le rapport financier et l'affectation du résultat comptable, les motions et vœux, le montant des cotisations la ratification du budget de l'exercice en cours et des décisions administratives
- L'élection des membres du Comité Directeur et membres de la Commission de Contrôle (le cas échéant).

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres de l'Assemblée Générale ayant émargé la feuille de présence, ce qui signifie que pour être votée, une décision doit obtenir un nombre de voix égal à la « moitié du nombre des émargés + une voix ».

CONCRÈTEMENT ?

Chaque votant, à son arrivée sur les lieux de l'AG, se rend au bureau d'émargement où, après avoir signé la feuille de présence, il se verra remettre, entre autres :

- un badge nominatif,
- une carte d'électeur nominative,
- un boîtier électronique

ÉLECTION AU COMITÉ DIRECTEUR

Chaque adhérent – présent ou non à l'AG – peut présenter sa candidature. (cf. le document « Le Comité Directeur » dans le dossier AG)

VOTE ÉLECTRONIQUE

Tous les votes se font à l'aide du boîtier électronique remis à chaque votant au moment de l'émargement, en début d'AG. Pas de panique ! Les votes sont secrets !